

---

---

**N° 96-0599 - Déplacements et voirie - Rillieux la Pape - Acquisition d'une parcelle de terrain située 7, montée de la Velette et appartenant aux époux Guicherd-Callin - Département de l'action foncière -**

---

---

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 avril 1996, par lequel monsieur le président :

**A. Expose ce qui suit :**

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'un immeuble situé 7, montée de la Velette à Rillieux la Pape.

Il s'agit d'une bande de terrain nu de 54 mètres carrés destinée à l'élargissement de la voie précitée ;

**B. Propose**, les époux Guicherd-Callin, propriétaires de ce terrain, ayant accepté de le céder gratuitement, d'approuver le compromis qui lui est présenté et de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir ;

Vu ledit compromis ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est présenté.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,